

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG

CANTON DE MIRIBEL

MAIRIE DE NEYRON

OBJET : Fixation du nombre d'adjoints au maire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 22 mars 2026

20260009

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mars, à 18H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de :

Christine FRANCOIS, Maire

Étaient présents : BRIERE Matthieu, BUFFONE Ennio, COLLIN Catherine, CONDAMIN Delphine, DELACOURT Marc, DUPIN Nicole, DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FAYE Pascale, FRANÇOIS Christine, FRANÇOIS Philippe, HERVIS Jean-Pierre, JACQUES Florence, LACHENAL Geneviève, NEDIALKOVA Krassi, PAYRE Raphaël, PISTIL Raymond. VERDENET Clotilde.

Secrétaire de Séance : BRIERE Matthieu

Date de convocation du Conseil : 16 mars 2026

Nombre de conseillers

en exercice : 19

Nombre de conseillers

Présents : 19

Pouvoir : 0

La Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Locales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre des adjoints au maire sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de cinq adjoints.

Il vous est proposé la création de quatre postes d'adjoints.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

- DECIDE de fixer à quatre le nombre des adjoints au Maire de Neyron.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus par les membres présents.

A NEYRON, le 22 mars 2026

Le Maire

Christine FRANÇOIS

